

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2023 (les changements ou modifications)

	PERISCOLAIRE	MERCREDIS	VACANCES SCOLAIRES
Les horaires	Le matin : ouverture à 6h45 Possibilité de petit déjeuner jusqu'à 7h45 Départ pour les écoles à 8h15 Le soir : fermeture à 19h15 Le goûter est fourni tous les soirs par le centre sauf contre-indication médicale Aide aux devoirs de 17h à 18h Périclub (activité) de 17h15 à 18h	7h à 19h (journée repas) 7h à 12h (matin) 7h à 14h (départ entre 13h30 et 14h) (matin-repas) 12h à 19h (après-midi) 14h à 19h (arrivée entre 13h30 et 14h) (après-midi-repas) La grille sera fermée de 9h à 11h45, de 12h15 à 13h30 puis de 14h à 16h50. Au besoin, il faudra sonner.	7h à 19h (journée repas) 7h à 12h (matin) 7h à 14h (départ entre 13h30 et 14h) (matin-repas) 12h à 19h (après-midi) 14h à 19h (arrivée entre 13h30 et 14h) (après-midi-repas) La grille sera fermée de 9h à 11h45, de 12h15 à 13h30 puis de 14h à 16h50. Au besoin, il faudra sonner.
Les inscriptions	Obligatoirement par le portail famille avec l'onglet « périscolaire ». Indiquer le créneau horaire le plus proche de vos besoins. Inscription à faire jusqu'à 23h59 le mercredi précédent la semaine d'utilisation. Le petit déjeuner est dans l'onglet « autres activités » A votre arrivée n'oubliez pas de vous signaler à l'animateur de tablette. Si ce n'est pas le cas, nous serons obligés de vous facturer la plage horaire complète soit 2h30 .	Obligatoirement par le portail famille dans l'onglet « mercredi ». Choisir une des plages horaires selon vos besoins, puis indiquer l'heure d'arrivée et/ou de départ. Par exemple, inscription matin repas, vous indiquez une arrivée à 8h30, il faut choisir l'activité 7h-14h mais vous serez bien facturé de 8h30 à 14h.	Obligatoirement par le portail famille (hors été) dans l'onglet « extrascolaire ». Les inscriptions sont ouvertes deux semaines avant le début de chaque vacances (hors été) et ferment le mercredi 23h59 avant les vacances. Choisir une des plages horaires selon vos besoins, puis indiquer l'heure d'arrivée et/ou de départ. Par exemple, inscription matin repas, vous indiquez une arrivée à 8h30, il faut choisir l'activité 7h-14h mais vous serez bien facturé de 8h30 à 14h.
Les conditions d'annulation	Les annulations se font 48 heures avant sur le portail famille , c'est-à-dire que vous avez jusqu'au : <ul style="list-style-type: none"> • Jeudi 7h pour désinscrire le lundi • Vendredi 7h pour désinscrire le mardi • Mardi 7h pour désinscrire le jeudi, • Mercredi 7h pour désinscrire le vendredi, Les annulations hors délai doivent être signalées par mail.	Les annulations se font jusqu'au lundi midi 12h par mail ou jusqu'à 7h le vendredi précédent sur le portail. Les annulations hors délai doivent être signalées par mail.	Toutes désinscriptions de n'importe quels jours des vacances doivent se faire avant le mercredi 23h59 de la semaine avant le début des vacances.
Les pénalités	Les pénalités s'appliquent dès lors qu'une absence est hors délai ou non prévenu (sauf justificatif médical), si votre enfant n'est pas inscrit et si vous venez le chercher après 19h15. Cf : règlement intérieur	Si hors délai ou non prévenu, vous serez facturé de la prestation réservée. Non inscrit : cf règlement intérieur	Si hors délai ou non prévenu, vous serez facturé de la prestation réservée. Non inscrit : cf règlement intérieur
Le portail famille	Toutes les inscriptions et annulations se font par le biais du portail famille, un tutoriel est à votre disposition dans « consulter les documents », vous y retrouverez aussi le programme des activités, les menus, le règlement intérieur... Aller au bout de la démarche en validant impérativement son panier puis attendre le mail de confirmation. Il est important de consulter le mail afin de savoir si les réservations sont acceptées ou non, ou bien si votre réservation est sur liste d'attente (indiqué par un sablier et en rose sur votre calendrier). Pour la liste d'attente, un mail est automatiquement envoyé lorsqu'une place se libère.		